

## AVIS DES SOCIETES

**Attijari bank**  
24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord  
1080 Tunis

Attijari bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2018

	(Mt. en milliers de dinars)			
	<u>au</u> 31/03/2018	<u>au</u> 31/03/2017	<u>Var mars</u> 2018-17	<u>au</u> 31/12/2017
<b>1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>160 895</b>	<b>127 107</b>	<b>26,58%</b>	<b>564 695</b>
Intérêts et revenus assimilés	103 169	79 200	30,26%	358 647
Commissions (en produits)	26 515	25 154	5,41%	104 852
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	22 145	14 628	51,39%	65 699
Revenus du portefeuille d'investissement	9 066	8 125	11,58%	35 497
<b>2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>63 388</b>	<b>44 193</b>	<b>43,43%</b>	<b>202 778</b>
Intérêts encourus et charges assimilées	62 097	43 143	43,93%	197 801
Commissions encourues	1 291	1 050	22,95%	4 977
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	0	0		0
<b>3) PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>97 507</b>	<b>82 914</b>	<b>17,60%</b>	<b>361 917</b>
<b>4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>2 200</b>	<b>1 858</b>	<b>18,42%</b>	<b>7 249</b>
<b>5) CHARGES OPERATOIRES DONT :</b>	<b>48 113</b>	<b>39 602</b>	<b>21,49%</b>	<b>160 105</b>
Frais de personnel	31 949	29 939	6,72%	120 122
Charges générales d'exploitation*	16 164	9 663	67,28%	39 983
<b>6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE</b>	<b>1 028 828</b>	<b>943 710</b>	<b>9,02%</b>	<b>1 004 894</b>
Portefeuille Titres Commercial	387 472	354 498	9,30%	417 461
Portefeuille Titres d'Investissement	641 356	589 212	8,85%	587 433
<b>7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE</b>	<b>5 478 508</b>	<b>4 610 837</b>	<b>18,82%</b>	<b>5 227 900</b>
<b>8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :</b>	<b>6 407 795</b>	<b>5 653 517</b>	<b>13,34%</b>	<b>6 001 668</b>
Dépôts à vue	2 998 411	2 489 361	20,45%	2 692 584
Comptes d'épargne	2 099 865	1 870 195	12,28%	1 997 664
<b>9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES</b>	<b>177 346</b>	<b>142 504</b>	<b>24,45%</b>	<b>182 103</b>
<b>10) CAPITAUX PROPRES **</b>	<b>408 428</b>	<b>380 664</b>	<b>7,29%</b>	<b>408 383</b>

(\*) Les charges générales d'exploitation au 31/03/2018 tiennent compte de la cotisation au fonds de garantie des dépôts bancaires prévue par le décret gouvernemental n°2017-268 et de la contribution sociale de solidarité instituée par la loi n°2017-66 du 18 décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018.

(\*\*) Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période et celui de l'exercice précédent.

## **I/ BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE**

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés au 31 mars 2018 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **Classification et évaluation des titres**

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titres commercial et les titres de participation sous la rubrique portefeuille titres d'investissement.

### **Créances et dettes rattachées**

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

### **Règles de prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2018. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 Mars 2018 sont déduits du résultat.

### **Règles de prise en compte des charges**

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2018. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2018 sont rajoutées au résultat.

Les indicateurs d'activité ont tenu compte de l'impact de la contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires prévue par le décret gouvernemental n°2017-268 et de la contribution sociale de solidarité instituée par la loi n°2017-66 du 18 décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018.

## II/ LES FAITS MARQUANTS

Les dépôts de la clientèle ont progressé de 13.34% par rapport au 31/03/2017. Les dépôts à vue et les comptes d'épargne ont évolué respectivement de 20.45% et 12.28%.

Les encours de crédit ont augmenté de 18.82% par rapport à fin mars 2017 pour s'établir à 5.5 milliards de dinars.

Au 31/03/2018, le Produit Net Bancaire (PNB) s'est situé à 97.507 millions de dinars s'inscrivant en hausse de 17.60% par rapport à mars 2017.